

## Le comité social économique

### OBJECTIFS

- Connaître le fonctionnement du CSE
- Identifier les règles juridiques relatives au CSE et se positionner par rapport aux pratiques de l'entreprise
- Connaître les missions et les attributions du CSE

### PROGRAMME

#### Présentation générale du CSE

- Des DP / CE / CHSCT / DUP au CSE
- Conditions d'assujétissement à la mise en place d'un CSE et impact des variations de seuil

#### Rôle du CSE et de ses représentants

- Entreprises d'au moins de 11 et de moins de 50 salariés
- Entreprises d'au moins 50 salariés

#### Composition du CSE

- Entreprises d'au moins de 11 et de moins de 50 salariés
- Entreprises d'au moins 50 salariés

#### L'employeur, président du CSE

- Rôle et représentation de l'employeur
- Assistance de l'employeur

#### La délégation du personnel au CSE

- Nombre de représentants élus
- Rôle des titulaires et des suppléants
- Le bureau du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés
  - Le secrétaire
  - Le trésorier
  - Le représentant syndical au CSE
- Les autres « participants » aux réunions du CSE
  - Le médecin du travail
  - Le responsable sécurité
  - L'inspecteur du travail
  - L'agent de la Carsat
  - Les experts
  - L'assistant social

#### Le statut protecteur des élus du CSE

#### Les moyens du CSE

**Prochaine(s) session(s) :** pas de session en inter-entreprise prévue pour le moment

**Durée :** 2 jours (14 h)

**Animation :**  
Experts Via  
Industries

**Public :**

**RRH, assistant RH, DAF, comptable, dirigeant de PME/PMI**



Nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité d'accueil selon le handicap.

**Modalités d'accès :**

Fiche d'inscription à retourner

**Mini / Maxi de stagiaires :**  
5 min. – 15 max.

**Tarif :**

**400€ H.T. / jour**  
(800€ H.T. / session)  
Organisation en intra sur demande

### CONTACT

**Romain Gislot** -  09 71 00 99 53 –  [contact@via-industries.fr](mailto:contact@via-industries.fr)

VIA Industries, Organisme de formation agréé,  
déclaration d'activité enregistrée n°11922138892



## Le comité social économique

- Le local du CSE
- Panneaux d'affichage
- Les heures de délégation
- Les déplacements des élus du CSE
- Les formations des élus du CSE
  - Formation à la santé et à la sécurité
  - Formation économique
- Les moyens supplémentaires dans les CSE d'au moins 50 salariés
  - Les budgets du CSE
  - La comptabilité du CSE
  - Les experts du CSE

### Fonctionnement du CSE

- Entreprises d'au moins 11 salariés et de moins de 50 salariés
- Entreprises d'au moins 50 salariés
  - L'ordre du jour
  - Le PV
  - Les votes du CSE
  - Visioconférence
  - La confidentialité
  - La première réunion après les élections, les points à aborder et informations à communiquer
  - Le règlement intérieur du CSE
  - Les commissions
  - Distinguer information et consultation
  - Modalité de consultation du CSE
  - Délais de consultation
  - Droit d'accès à certains documents et à la BDES
  - Articulation CSE/CSEC

### Le rôle et les attributions du CSE

- Le rôle et les attributions en matière de santé et de sécurité au travail
  - Missions à partir de 11 salariés
  - Missions à partir de 50 salariés
- Echanges entre employeur et CSE dans le domaine de la santé et la sécurité au travail
  - A partir de 11 salariés
  - A partir de 50 salariés
- Spécificités pour les entreprises à risque industriel important
  - ICPE soumises à autorisation
  - INB et installations soumises à servitude d'utilité publique
- Les attributions du CSE en matière économique
  - Entreprises d'au moins 11 salariés et de moins de 50 salariés
  - Entreprises d'au moins 50 salariés
    - Négocier sur la périodicité et les modalités de consultation dans les entreprises d'au moins 50 salariés
    - Les dispositions supplétives en termes de consultations récurrentes et ponctuelles des CSE des entreprises d'au moins 50 salariés
- Les attributions en matière sociale

**Prochaine(s) session(s) :** pas de session en inter-entreprise prévue pour le moment

**Durée :** 2 jours (14 h)

**Animation :**  
Experts Via  
Industries

**Public :**

**RRH, assistant RH, DAF, comptable, dirigeant de PME/PMI**



Nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité d'accueil selon le handicap.

**Modalités d'accès :**

Fiche d'inscription  
à retourner

**Mini / Maxi de stagiaires :**

5 min. – 15 max.

**Tarif :**

**400€ H.T. / jour**  
(800€ H.T. / session)  
Organisation en  
intra sur  
demande

### CONTACT

**Romain Gislott** - 📞 09 71 00 99 53 – 📧 [contact@via-industries.fr](mailto:contact@via-industries.fr)

VIA Industries, Organisme de formation agréé,  
déclaration d'activité enregistrée n°11922138892



## Le comité social économique

### L'après-mandat

Une approche synthétique des institutions | Des échanges sur les pratiques RH liées aux institutions représentatives du personnel | Une approche adaptée à votre convention collective

### PLUS D'INFORMATIONS

**Prérequis :**

Non concerné

**Méthodes pédagogiques :**

Supports documentaires, alternance théorie / exercices pratiques, échange de bonnes pratiques entre professionnels, formation possible en présentiel ou en distanciel

**Modalités d'évaluation des acquis :**

Questionnaire d'évaluation, questionnaire de satisfaction, remise d'une attestation de fin de formation

**Prochaine(s) session(s) :** pas de session en inter-entreprise prévue pour le moment

**Durée :** 2 jours (14 h)

**Animation :**  
Experts Via  
Industries

**Public :**

**RRH, assistant RH, DAF, comptable, dirigeant de PME/PMI**



Nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité d'accueil selon le handicap.

**Modalités d'accès :**

Fiche d'inscription à retourner

**Mini / Maxi de stagiaires :**  
5 min. – 15 max.

**Tarif :**

**400€ H.T. / jour**  
(800€ H.T. / session)  
Organisation en intra sur demande

### CONTACT

**Romain Gislott** -  09 71 00 99 53 –  [contact@via-industries.fr](mailto:contact@via-industries.fr)

VIA Industries, Organisme de formation agréé,  
déclaration d'activité enregistrée n°11922138892

